

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Herausgeber: | Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Band: | 57 (1969) |
| Heft: | 95 |
| Artikel: | Pour résoudre les problèmes d'alimentation dans le monde : la FAO choisit cinq actions prioritaires |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-272275 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour résoudre les problèmes d'alimentation dans le monde :

La FAO choisit cinq actions prioritaires

Dans le cadre du Colloque international sur le rôle des industries agricoles et alimentaires, tenu à Paris à fin février, M. A. Aten, de la Division des relations industrielles de la FAO, a présenté la synthèse du rapport général consacré à l'évolution de la consommation des produits alimentaires dans le monde.

M. Aten a notamment déclaré que l'augmentation rapide de la population exige des disponibilités plus abondantes de produits alimentaires, non seulement pour des raisons de survie, mais aussi pour assurer à tous des conditions d'existence correspondant à celles qui sont considérées comme normales dans les pays riches. Pour résoudre les problèmes qui en découlent, la FAO a décidé d'accorder une priorité absolue dans son programme de travail aux cinq domaines suivants :

Emploi de variétés de céréales à rendement élevé. Elimination du déficit protéique.

Guerre au gaspillage.

Mobilisation des ressources humaines pour le développement rural.

Amélioration des recettes et économies diverses. Ces cinq domaines d'action prioritaires ont été choisis par la FAO car il paraissent les plus propres à permettre une action internationale dynamique et soutenue non seulement de sa part, mais encore de celle des programmes d'assistance bilatérale, des organismes de financement, des organisations non gouvernementales et avant tout, bien entendu, des gouvernements de pays en voie de développement.

Les cinq zones de concentration ci-dessus présentent une caractéristique commune, à savoir leur relation étroite et évidente avec le dynamisme des industries agricoles et alimentaires. C'est pourquoi, il est proposé d'examiner les conditions du développement accéléré de ces industries.

ACTION ÉDUCATIVE AUPRÈS DES AGRICULTEURS

L'évolution de la mentalité du monde rural ainsi que le développement et l'utilisation de technologies et par conséquent d'équipements spécifiques pour usines pilotes — devraient avoir des répercussions immédiates sur le développement industriel intégré des zones rurales.

Parmi les facteurs essentiels dans ces domaines, on peut signaler l'action éducative auprès des agriculteurs pour qu'ils fournissent des matières premières conformes aux

normes établies par les industries agricoles, l'adoption de techniques compétitives, la détermination du degré limite de transformation en fonction des critères de rentabilité, et l'établissement des circuits intégrés depuis le producteur jusqu'au consommateur. Malgré l'ampleur de la tâche à accomplir à tous ces égards dans les pays en voie de développement, il en résultera sur les plans économique et nutritionnel des avantages justifiant largement l'octroi d'une priorité absolue.

AMPLEUR DES INVESTISSEMENTS

Un tel programme exige des investissements massifs. C'est pourquoi la FAO s'est efforcée de développer ses relations avec l'industrie privée en créant le Programme de coopération FAO/Industrie qui représente un effort commun de la FAO et d'entreprises industrielles multinationales pour accélérer l'expansion des industries liées à l'agriculture dans les pays en voie de développement.

Les activités entreprises dans le cadre du Programme ne se bornent pas à la réalisation de telle ou telle étude préinvestissement ni à l'exécution de projets amorcés par les entreprises industrielles : elles portent également sur la recherche, la formation, la démonstration, etc., et prévoient des échanges incessants de renseignements techniques et économiques.

Depuis sa création, la FAO consacre une part importante de ses activités aux secteurs les plus divers des industries agricoles et alimentaires en exécutant les projets requis dans ces domaines par ses Etats Membres et dont la plupart sont financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sur les 80 millions de dollars mis à sa disposition pendant l'exercice 1966/67 par le PNUD et les Etats Membres, la FAO en a consacré plus de 55 à la réalisation de projets sur le terrain, la part dévolue au développement industriel proprement dit ayant été de 12 millions de dollars environ.

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège Genève Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

Une grande féministe :

JOSÉPHINE BUTLER

par Belinda Peacey

(paru dans la « Revue de la Croix-Rouge britannique »)

LES DÉCRETS SUR LES MALADIES CONTAGIEUSES

En 1864, 1866 et 1869, le gouvernement britannique adopta des Décrets sur les maladies contagieuses, autorisant l'Etat à réglementer la prostitution. Leur titre, peut-être intentionnellement, était ambigu et comme les Décrets sur les maladies contagieuses des animaux étaient adoptés à peu près au même moment, le grand public ne savait pas très bien si les nouvelles lois visaient les êtres humains ou les bêtes. Cette législation était née des préoccupations qui créait, dans les milieux officiels, l'accroissement des maladies vénériennes dans les régions industrielles surpeuplées, mais on désirait avant tout préserver la santé des forces armées de la Couronne. Le système introduit par Napoléon en France en 1802, et qui demeura en vigueur sur tout le continent, semblait être une solution. Les prostituées et groupes dans des maisons de tolérance étaient autorisées par la police, les prostituées étaient soumises à un examen médical obligatoire, assuré par les médecins de l'armée. Les partisans de cette réglementation poussaient depuis quelque temps le gouvernement britannique à adopter ce système, et les meilleurs médecins lui étaient favorables.

vers 1869, les clauses de ces décrets étaient déjà observées dans 14 régions navales et militaires de l'Angleterre, et l'on espérait les étendre. L'enregistrement des prostituées était confié à des effectifs de police en civil qui avaient le droit d'arrêter une femme alors même qu'il n'avait que « de bonnes raisons de croire » qu'elle était une prostituée. On pouvait l'amener à signer une « soumission volontaire » où elle se déclarait telle, et consentait à être examinée médicalement à intervalles réguliers. Quelques infirmières signèrent parce que la prostitution était leur moyen d'existence, d'autre part, pour contraindre. La femme qui ne se présentait pas à l'examen médical était mise en prison, si elle était contaminée, on l'enfermait dans un hôpital. Or celle qui refusait de signer une soumission se voyait signifier une citation et devait comparaître devant un magistrat qui, pour tout guide, n'avait que la parole de l'agent de police ou ses propres déductions du cas. Point n'était besoin de nouvelles dépositions pour prouver qu'elle était une prostituée, et elle ne pouvait interjeter appel.

Nombreuses furent les femmes innocentes emprisonnées à la suite de ces décrets qui étaient, plus, une mesure manifestement dirigée contre une certaine classe et, par la discrimination injuste qu'ils étaient, violaient le principe fondamental de l'égalité de tous devant la loi. Un système qui n'obligeait que les femmes « enregistrées » à se soumettre à un examen médical était inefficace puisqu'il ne pouvait garantir une sécurité complète tant que de nombreuses

prostituées continuaient d'exercer illégalement leur métier et que les hommes pouvaient sans aucun contrôle propager eux-mêmes les maladies.

AU ROYAUME-UNI

Joséphine Butler fut horrifiée lorsqu'elle lut le compte rendu parlementaire de ces décrets mais, à cette époque, c'était la question des droits des femmes, de leur éducation, de leur travail, du droit de vote à leur accordre qui la préoccupait. Elle ne répondit pas tout de suite lorsqu'on lui demanda d'accepter la direction de l'Association nationale pour l'abolition des Décrets sur les maladies contagieuses. Plusieurs mois passèrent avant qu'elle donnât sa réponse car elle était déchirée entre le désir d'accepter une tâche qu'elle interprétait comme un appel de Dieu et la crainte des conséquences que pourrait avoir son intervention dans cette affaire, aussi bien pour sa famille que pour la carrière de son mari. Celui-ci était hautement respecté dans tous les milieux de l'enseignement. Finalement, ainsi qu'elle le dit elle-même, « entraînée dans cette affaire par la colère contre l'injustice », elle trouva le courage de lui en parler, et George Butler l'encouragea à accepter.

Elle commença par se rendre dans les régions où les décrets étaient en vigueur, visitant une maison de tolérance à Chatham et, plus tard, plusieurs autres maisons. Exposant pour la première fois cette question en public, elle s'adressa à un vaste auditoire d'ouvriers de l'institut de mécanique à Crewe. Frappés par son éloquence et sa simplicité, ses auditeurs la comprîrent parfaitement car c'étaient leurs parents qui étaient victimes de l'application de ces lois. C'étaient leurs filles et leurs innocentes qui, alors qu'elles rentraient de leur travail et ne disposant pas de la protection que représentaient la fortune et la position sociale, pouvaient être arrêtées. Cette réunion fut suivie de beaucoup d'autres au cours desquelles elle s'adressa à de larges auditoires. Elle écrivit et publia par suite de nombreuses brochures pour défendre sa cause.

Le mouvement dit « abolitionniste » fit des progrès plus rapides au nord qu'au sud jusqu'à la défaite, en novembre 1870, d'un ancien gouverneur de Malte, révolutionnaire résolu et qui fut battu lors d'une élection parlementaire à Colchester. Les Décrets devinrent un sujet de controverse électorale. Des foules, encouragées par les tenanciers de maisons de tolérance, créèrent des troubles et Joséphine Butler, vêtue comme une femme de la classe ouvrière, dut s'enfuir de l'hôtel où elle était descendue et se réfugier dans un entrepôt désaffecté. Vingt mois plus tard, une autre élection offrit aux abolitionnistes une nouvelle occasion de manifester contre ces lois.

(A suivre.)

¹ George W. & Lucy A. Johnson : « Josephine Butler, An Autobiographical Memoir », 3^e édition, J. W. Arrowsmith, 1928, page 43.

² L'Écosse n'était pas soumise aux « Décrets sur les maladies contagieuses ».

³ Plusieurs associations pour la révocation de ces décrets furent créées dans tout le pays. Elles travaillaient toutes étroitement liées les unes aux autres et, à un moment donné, désiraient trouver quelqu'un qui les dirigerait, elles se tournèrent vers Joséphine Butler.

⁴ Citation de A. S. G. Butler dans son ouvrage : « Portrait of Josephine Butler », F. S. & Faber, 1954, page 186.

A Berne: les femmes manifestent

(Suite de la page 1)

sur l'assemblée en général et les journalistes parlementaires en particulier qui ne tarissaient pas de louanges sur la haute tenue de cette séance, la brièveté et la densité des discours et souhaitaient sans détours que les conseillers nationaux en prennent exemple.

Sifflets et slogans

Non moins impressionnante fut la manifestation sur la place Fédérale où se pressaient 2000 à 3000 personnes, hommes et femmes. Elle se déroula comme prévu, sous la présidence d'un véritable tribun de charme féminin, Mlle Emilie Lieberherr, qui prit la direction du déroulement de la manifestation avec une énergie souriante mais certaine. La résolution qui devait être remise au chancelier de la Confédération fut lue dans les quatre langues nationales. Il y eut, bien entendu, des roulements de tambour, des slogans lus et répétés par l'assemblée, des pancartes, des drapeaux, des trouvailles pleines d'humour (en particulier la pouliche fringante représentée par une jeune femme, tenue en rônes et bridée par un homme) et, enfin, un concert de sifflets pour marquer la désapprobation des manifestants.

Aucune provocation, mais une manifestation publique jugée nécessaire par les circonstances et une très longue patience. Vers la fin, quelques jeunes excités s'emparèrent de la tribune, brandissant un drapeau noir et hurlant. Se désintéressant de ce « coup de force », la foule s'écouta, laissant « la troupe de choc de l'intelligentia zurichoise » s'agiter en pure perte.

H. Nicod-Robert

Abonnez-vous à « Femmes suisses »

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66

GENÈVE

Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames et enfants

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

Malgré son action allait s'élargir, et elle allait entreprendre une croisade dans son propre pays, puis à travers l'Europe.